

PLANCHE À NEIGE

Des informations supplémentaires sont affichées sur la page de planche à neige du site Web de SSNÉ.

Planche à neige	Date de début	31 novembre
	Première compétition	3 janvier
	Date de déclaration	10 janvier
	Championnats provinciaux	3 mars
	Installation hôte	Ski Martock

Limite des compétitions	8 jours de compétition
-------------------------	------------------------

Exigences pour l'entraînement	- Making Headway - Cours « Compétition – Introduction » du PNCE - Safe Sport
-------------------------------	--

Les compétitions de ski alpin approuvées par SSNÉ respecteront les règles et les règlements définis par Snowboard Nova Scotia (www.snowboardnovascotia.ca) en plus des règles spécifiques de SSNÉ qui suivent :

24.1 **Classification d'âge**

Sénior — Deuxième et troisième année du deuxième cycle du secondaire
Intermédiaire — 9e année et première année du deuxième cycle du secondaire
Junior — Élèves de la 7e et 8e année

24.2 **Admissibilité des élèves**

24.2.1 Tous les élèves athlètes admissibles conformément à la règle 2 (Admissibilité des élèves)

24.2.2 Afin de participer aux championnats provinciaux SSNS, un athlète doit avoir participé à au moins une course régionale. (c'est-à-dire qu'un snowboardeur intermédiaire ne peut pas concourir avec l'équipe senior de snowboard au niveau provincial à moins d'avoir skié au moins la moitié des courses régionales en tant que senior).

24.3 **Représentation régionale**

Les DEUX (2) meilleures équipes par région ou classification et le reste des CINQ (5) planchistes ayant obtenu les meilleurs résultats, s'il y a lieu.

24.3.1 – Une équipe sera composée d'un maximum de cinq (5) et d'un minimum de trois (3) planchistes.

24.4 **Format provincial (sauf si modifié conformément à la règle 5.5.2) — Snowboardcross (SBX) individuel**

- La liste de départ sera créée par un tir au sort des noms des écoles. Chaque équipe placera un planchiste sur la liste avant qu'une équipe quelconque n'en place deux. L'ordre sera répété jusqu'à ce que tous les planchistes soient listés. L'ordre que suivront les planchistes pour participer au nom de leur équipe dépendra de leur position de départ dans leur équipe, telle que déterminée par l'entraîneur.

24.5 **Prix**

24.5.1 La bannière du championnat sera décernée à l'école gagnante de chaque classification.

Des médailles d'or de SSNÉ (6) seront décernées aux membres de l'équipe de première place et à leur entraîneur.

Des médailles d'argent de SSNÉ (6) seront décernées aux membres de l'équipe en deuxième place et à leur entraîneur.

Des médailles de bronze de SSNÉ (6) seront décernées aux membres de l'équipe de troisième place et à leur entraîneur.

24.5.2 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront décernées aux trois planchistes individuels supérieurs des divisions junior, intermédiaire et sénior (garçons et filles).

24.6 **Règles générales du jeu — Canada Snowboard**

24.7 **Règles particulières à SSNÉ**

24.7.1 La compétition prendra la forme de deux courses chronométrées; lors des championnats, la meilleure course sera celle qui comptera. Lors du championnat d'équipe, la meilleure course de chacun des TROIS (3) planchistes supérieurs comptera envers le total pour l'équipe.

24.7.2 Les équipes qui sont inscrites à la course de qualification provinciale doivent demeurer les mêmes, à l'exception de deux substitutions permises. C'est-à-dire que si on a une équipe A, B et C, on peut déplacer deux planchistes entre ces équipes, mais les autres planchistes doivent demeurer les mêmes. Cela permettra de planifier en cas de blessures ou d'autres situations.

24.7.3 Les changements de dernière minute seront une substitution « un pour un » de planchistes d'une autre équipe. On ne doit pas réorganiser toute l'équipe. (Si le planchiste deux de l'équipe A est malade, le planchiste un de l'équipe B peut le remplacer. Celui-ci peut à son tour être remplacé par quelqu'un d'autre.)

24.7.4 **Casques** – On doit porter des casques approuvés par la CSA pendant les pratiques et les courses.

24.7.5 **Responsabilités pendant la course** – Les écoles seront responsables du chronométrage, de surveiller la barrière et d'autres tâches pendant la course.

On peut attribuer ces tâches en coopération avec les opérateurs de la piste de ski. Les gardiens des barrières sont choisis parmi les entraîneurs et les autres bénévoles. Il doit y avoir suffisamment de gardiens pour surveiller toutes les barrières. Les gardiens doivent se placer de façon à bien voir plusieurs barrières.

24.7.6 On doit donner les listes des équipes au responsable de l'équipe trois jours ouvrables avant la date prévue de la course. Les équipes qui s'inscrivent en retard seront les dernières à participer à la course.

24.7.7 Les planchistes auront une minute à se préparer après que l'on appelle leur numéro de départ. S'ils ne se présentent pas à temps, on indiquera qu'ils « n'ont pas pris le départ ».

24.7.8 Tous les planchistes doivent inspecter la piste de course avec leur entraîneur. Les planchistes et leur entraîneur auront un minimum de deux (2) descentes d'inspection et un maximum de trois (3). Pendant l'inspection de la piste, il est interdit pour les autres planchistes de faire la descente ou de les suivre. Si le temps le permet, les dossards de course doivent être visibles pendant ce temps.

24.7.9 **Résolution de conflits**

En cas de conflit, la décision du jury sera finale. La composition du jury est comme suit :

- Responsable de la course
- Délégué technique
- Arbitre (nommé parmi les entraîneurs avant la course)
- Juge de départ (début)
- Juge de fin (chronométrateur)

Il est optionnel d'inclure un délégué technique lors des courses régionales.

24.7.10 Un maximum de trois et un minimum d'une course régionale auront lieu avant la course du championnat SSNS. Les dates des courses régionales seront organisées par le chef de course en consultation avec les opérateurs de colline pour chaque région spécifique.

Exigences pour les installations lors de championnats provinciaux

ÉTABLISSEMENT APPROUVÉ PAR SSNÉ

PROTOCOLES DE SÉCURITÉ

Équipement

- Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.
- Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé en toute sécurité.
- Les athlètes doivent inspecter tout leur équipement avant de s'en servir et signaler leurs préoccupations à l'entraîneur.
- Lors des pratiques et des compétitions, les athlètes doivent porter ce qui suit :
 - Un casque protecteur pour les sports de neige bien ajusté (selon les lignes directrices du fabricant) et bien porté qui est certifié par une association de normes de sécurité reconnue (ex. ASTM F2040, CEN 1077, Snell S98) pour la planche à neige.
- Assurer que :
 - les skis, les planches à neige et les bâtons sont bien adaptés à la taille et aux habiletés des élèves;
 - toutes les fixations sont en bon état et ajustées à la tension appropriée;

- toutes les fixations sont conformes aux lignes directrices approuvées en vigueur; et
- les bottes et les fixations sont compatibles.

Si on loue de l'équipement, l'opérateur de l'installation doit fournir :

- des planches, des skis et des bâtons de la bonne longueur pour la taille et les habiletés des athlètes;
- des planches et des skis dont les carres et les semelles sont en bon état;
- une inspection et un ajustement des bottes et des fixations par un technicien d'équipement qualifié sur place;
- des casques protecteurs pour les sports de neige en bon état et certifiés par une association de normes de sécurité reconnue (ex. ASTM F2040, CEN 1077, Snell S98);
- une vérification que les casques loués sont bien ajustés (selon les lignes directrices du fabricant) et bien portés.

Vêtements et chaussures

- Les athlètes doivent porter des vêtements et des chaussures convenables pour des activités en plein air (ex. couches de vêtements, chapeau, mitaines ou gants).
- Pas de longs foulards.
- Les cheveux longs doivent être attachés ou recouverts.
- Les bijoux portés pendant les pratiques et les compétitions doivent respecter les règles d'Alpine Ski Nova Scotia.

Installations

- Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées en toute sécurité.
- Seules les installations de ski commerciales offrant des zones d'enseignement appropriées doivent être utilisées.
- L'endroit doit être surveillé par des membres d'une patrouille de ski reconnue.
- Le responsable de l'installation doit définir la piste de ski aux élèves afin qu'ils connaissent les limites et les risques de l'activité.
- Les poteaux qui indiquent les limites de la piste doivent être de pleine taille et frangibles.
- La piste de course doit être tracée par un traceur qualifié et chevronné.
- La piste doit être tracée loin de tout obstacle dangereux.
- Des murs de sécurité, des filets ou des barrières doivent être en place là où ils sont requis.
- Il doit y avoir un tronçon clair à la fin de la piste.

Considérations relatives au milieu

Avant de laisser les athlètes participer à des activités en plein air, les entraîneurs doivent prendre en considération les points suivants :

- conditions environnementales (température, météo, indice UV, engelure)
- accessibilité à des liquides de remplacement appropriés (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et hydratation des athlètes avant, pendant et après l'activité physique
- entraînement antécédent et condition physique
- durée et intensité de l'activité physique

Surveillance

- Une surveillance sur place est requise.
- Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.
- Des officiels d'Alpine Ski Nova Scotia doivent présider sur toutes les courses compétitives.
- L'endroit doit être surveillé par des membres d'une patrouille de ski reconnue qui seront aussi sur la piste quand une course prend place.